

**Question d'actualité de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus, Ministre de l'Économie, sur le Prêt Coup de Pouce et le crowdlending**

Monsieur le Ministre, nous avons adopté, en décembre dernier, une nouvelle mouture du prêt Coup de pouce, qui a vu le plafond d'emprunts et de prêts largement augmenter.

Le mécanisme du prêt Coup de pouce est prévu dans un décret de 2016. Il permet aux particuliers de prêter de l'argent aux entreprises et aux indépendants en Wallonie, tout en bénéficiant d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt.

Le nouveau dispositif a été proposé dans un objectif de relance économique pour permettre aux entreprises de renforcer la solvabilité via l'épargne privée.

Ce mécanisme présente également l'avantage de stimuler l'esprit d'entreprise en rapprochant les particuliers de l'écosystème entrepreneurial.

Cette réforme contribuera au déploiement approprié de cet outil afin de rencontrer les besoins de financement des PME, des indépendants, qui a été fortement accentué lors de cette crise covid, et de favoriser le développement eu égard également du montant de l'épargne élevée des Belges. Vous savez, tout comme moi, que les Belges ont soit une brique dans le ventre, soit ils souhaitent épargner.

La Région wallonne vient de donner son accord pour que la formule puisse être proposée via des plateformes de *crowdlending*.

Pouvez-vous nous expliquer l'avantage de cette décision pour le monde entrepreneurial ?

**La réponse du Ministre**

Madame la Députée, j'en profite pour vous donner une première information qui est que les débuts du nouveau prêt Coup de pouce semblent être un vrai succès. La SOWALFIN m'informait hier que 30 demandes avaient été introduites sur la plateforme après seulement 12 jours de durée d'entrée en vigueur du nouveau dispositif. Je pense que ceci répond à un besoin à la fois des entreprises, un besoin aussi lié à la situation socioéconomique actuelle, et aussi à une volonté d'un certain nombre de nos concitoyens, d'investir ou de soutenir le monde économique et le monde de l'entreprise.

Deuxièmement, j'ai lu avec beaucoup d'attention l'article concerné dès sa parution et j'ai été très surpris, parce que je n'avais pas entendu parler d'un accord, de quelque façon que ce soit, avec les plateformes de

*crowdfunding*. Le fait que l'on assure la promotion du dispositif est une bonne nouvelle, mais à ma connaissance – et je m'en suis assuré immédiatement en téléphonant à la SOWALFIN –,vous pouvez l'imaginer, il n'y a pas eu d'accord de quelque nature que ce soit. Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y en avoir à l'avenir, mais les modalités des objectifs ne sont pas exactement les mêmes.

Dès lors, nous allons prendre des contacts à l'avenir pour baliser et voir dans quelles conditions cette coopération peut s'exercer. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues. Il convient que l'on puisse bien cadrer les choses pour que ces bonnes volontés se traduisent toujours positivement, dans des conditions financières de rémunération du travail mené par les plateformes de *crowdfunding*, et d'autres éléments encore qui soient aussi favorables que possible, à la fois pour les bénéficiaires du nouveau prêt Coup de pouce que pour celles et ceux qui y participeront.

Dès lors, notre porte est chaleureusement ouverte. Bravo pour celles et ceux qui se mobilisent, mais il ne faut peut-être pas mettre la charrue avant les bœufs, ce qui est en général un attelage qui ne progresse pas très facilement.